



**Ministère des Affaires  
étrangères et européennes**

# La coopération scientifique franco-polonaise: présent, futur

244 Bd Saint Germain

Tél: 01 43 17 90 43

Fax: 01 43 17 89 37

[robert.farhi@diplomatie.gouv.fr](mailto:robert.farhi@diplomatie.gouv.fr)



Robert Farhi, DGCID,  
CSU/R/RES

02/07/2008

1

## 23

Décret n° 67-287 du 28 mars 1967 portant publication de l'accord de coopération scientifique et technique entre la France et la Pologne du 20 mai 1966 (1).

*Le Président de la République,*

*Sur le rapport du Premier ministre et du ministre des affaires étrangères,  
Vu les articles 52 à 55 de la Constitution;  
Vu le décret n° 53-192 du 14 mars 1953 relatif à la ratification et à la publication des engagements internationaux souscrits par la France.*

*Décète :*

*Art. 1<sup>er</sup>. — L'accord de coopération scientifique et technique entre la France et la Pologne du 20 mai 1966 sera publié au Journal officiel de la République française.*

*Art. 2. — Le Premier ministre et le ministre des affaires étrangères sont chargés de l'application du présent décret.*

*Fait à Paris, le 28 mars 1967.*

C. DE GAULLE.

*Par le Président de la République :*

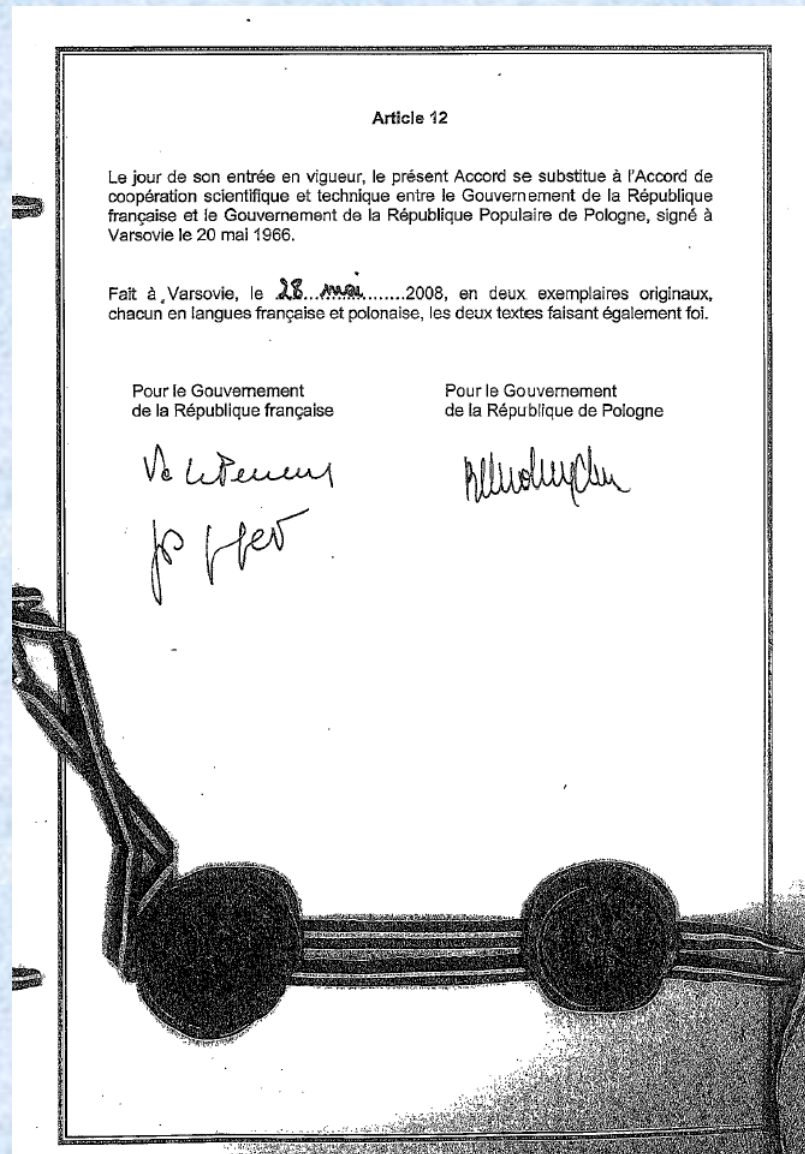
*Le Premier ministre,  
Georges POMPIDOU.*

*Le ministre des affaires étrangères,  
Maurice COUVE DE MURVILLE.*

(1) Les formalités prévues à l'article 7 en ce qui concerne l'entrée en vigueur ont été accomplies le 10 novembre 1966.

## Accord de coopération scientifique et technologique signé en 1966.

Aucune référence à l'Europe,  
à l'innovation et au partenariat  
recherche-industrie.  
Mais création d'une commission  
mixte et de sous-commissions...



28 mai 2008



Signature du nouvel accord de coopération scientifique et technologique.

## La place de la France

Rang	Pays	Copublications 2002	Copublications 2004
1	USA	1119	1290
2	Allemagne	976	1153
3	France	685	736
4	Russie	458	460
5	Royaume-Uni	440	513

## Les Partenariats Hubert Curien

Objectif: initier de nouveaux projets de collaboration en favorisant la mobilité (en particulier celle des jeunes chercheurs) entre équipes d'excellence françaises et du pays partenaire.

Financement: à parité avec le pays partenaire.

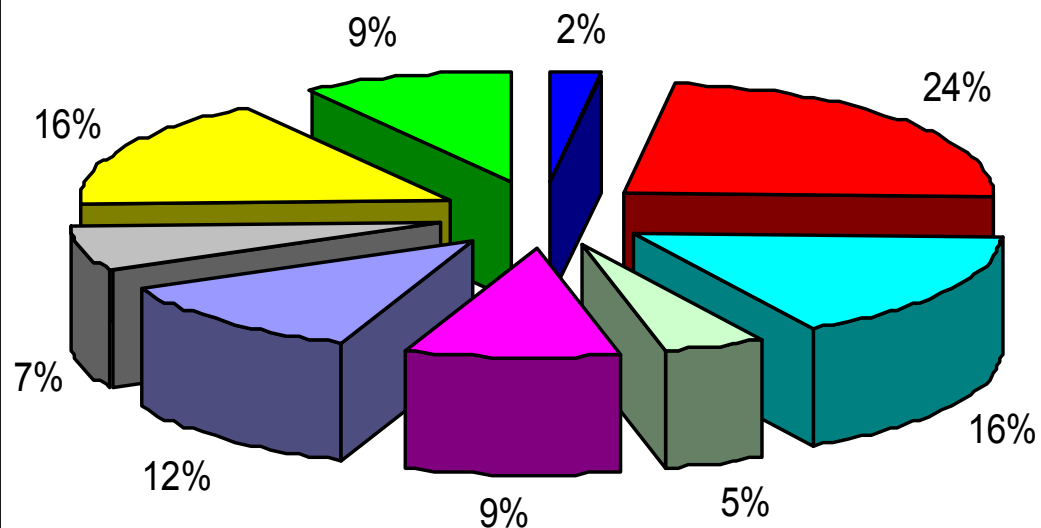
Appels à propositions, évaluations par des experts nationaux des deux pays, sélection par un comité conjoint.

62 partenariats de ce type avec une soixantaine de pays, en collaboration avec le MESR.

# Le Partenariat Hubert Curien " Polonium "

- Mathématiques
- Physique
- Chimie
- Sc. Terre Univers
- Bio. Médecine
- Sc. Humaines
- Sc. Pour l'ingénieur
- Sc. Tech. Info et Com
- Agro Bio végétale

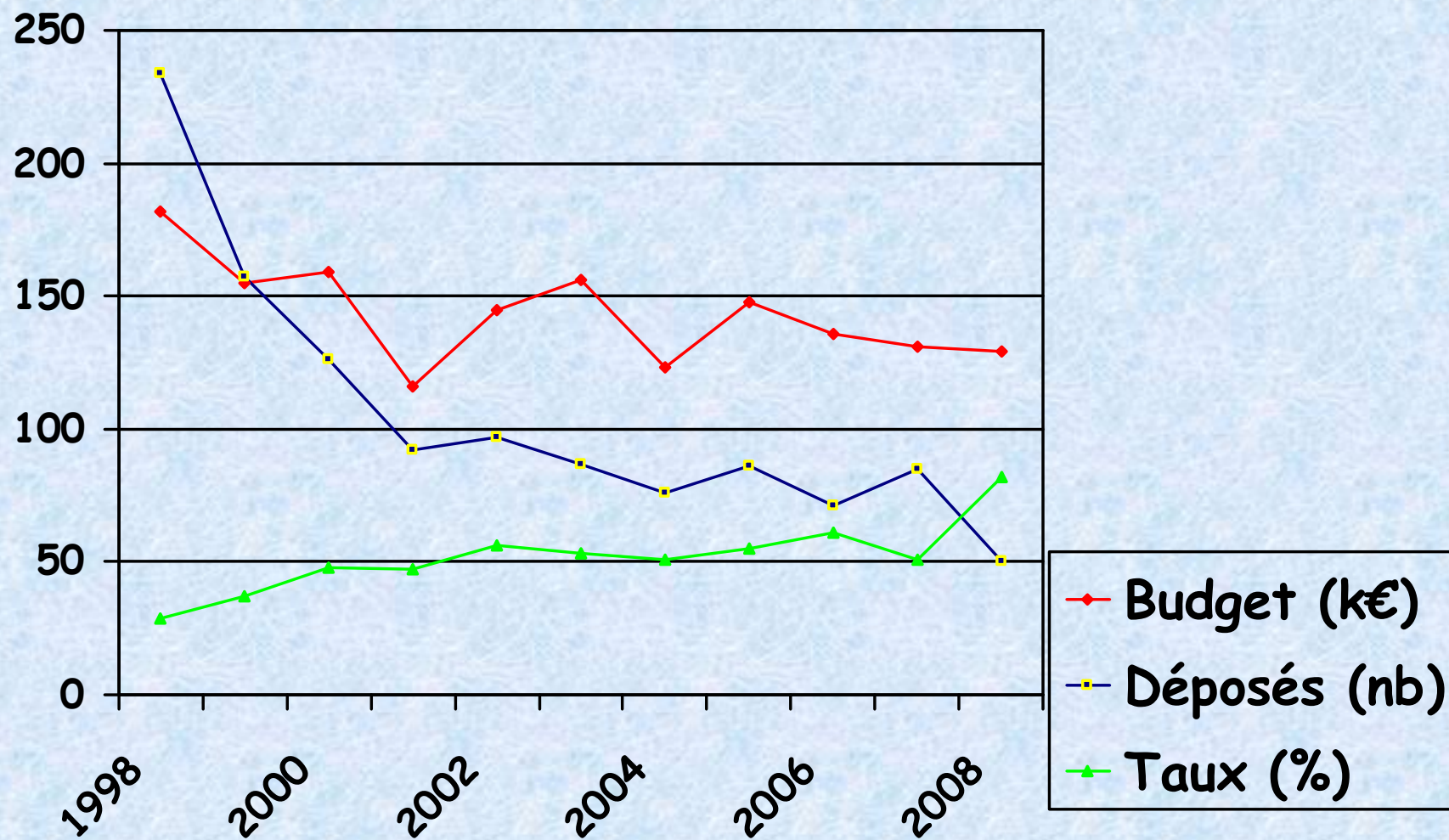
**Polonium 2006 1ère année par discipline**



## Le Partenariat Hubert Curien " Polonium "

Année	Budget	déposés	retenus	Taux
1998	182 k€	234	67	29 %
1999	155 k€	157	58	37 %
2000	159 k€	126	60	48 %
2001	116 k€	92	43	47 %
2002	145 k€	97	54	56 %
2003	156 k€	87	46	53 %
2004	123 k€	76	39	51 %
2005	148 k€	86	47	55 %
2006	136 k€	71	43	61 %
2007	131 k€	85	43	51 %
2008	129 k€	50	41	82 %

# Le Partenariat Hubert Curien " Polonium "





# Le Partenariat Hubert Curien " Polonium "

## Résultats:

Plus de 200 échanges de chercheurs par an en moyenne.

Plus de 80% des collaborations initiées par Polonium ont été poursuivies.

40 projets (environ 10%) ont débouché, entre 1998 et 2006, sur un programme européen.

2/3 des 673 participations polonaises au 6ème PCRD ont impliqué des équipes françaises.

**41% des projets se sont concrétisés par une ou des thèses en cotutelle.**

## Les nombreuses autres collaborations

### Accords CNRS / PAN (depuis 1957):

- Deux LEA ("laser bleu" et astronomie)
- Un GDRI (catalyse environnementale)
- Un GDRE (oncologie, avec l'Inserm)
  - ⇒ accord CNRS/INCa/Ministère polonais Science & Ens. Sup. (mai 2008)  
AAP en cours (clôture le 31/07/08).

## Les nombreuses autres collaborations

- Accords INRA / MNISW (septembre 2007)  
et INRA / FNP (mars 2008)  
AAP INRA / MNISW : 4 projets sélectionnés  
conjointement le 20 mai 2008.
- Coopération en neurobiologie:  
Inserm / Institut NENCKI  
(une coopération avec l'Allemagne)

# Le futur de la coopération scientifique franco-polonaise

Relance de la coopération par le biais de l'accord S&T

Thématiques prioritaires:

- Énergie, changement climatique, environnement
- Recherche agronomique
- Sciences de la vie (cancer)

La question du PHC Polonium:

- Thématisation
- Impliquer les jeunes chercheurs
- Projets mieux dotés, sans perdre la spécificité des PHC.

# Le futur de la coopération scientifique franco-polonaise

## La construction de l'Espace Européen de la Recherche

- GDRE « génome de la paramécie » (D, Fr, Pl)
- LEA « Nitride Optoelectronics Devices Lab »  
(D, Fr, Pl)
  
- GDRE « Histoire du temps présent » (9 pays)

# Le futur de la coopération scientifique franco-polonaise

- Accords récemment signés, intergouvernementaux ou interorganismes, avec des AAP déjà lancés
- Identification de thématiques prioritaires communes
- Réflexion à amorcer sur le programme Polonium
- Contribution commune à l'espace européen de la recherche

La coopération franco-polonaise a un bel avenir !!

Prof. Robert Farhi  
Ministère des Affaires étrangères et européennes  
Sous direction de la coopération scientifique et de la recherche  
244 Bd Saint Germain, 75007 Paris  
Tél: 01 43 17 90 43  
Fax: 01 43 17 89 37  
[robert.farhi@diplomatie.gouv.fr](mailto:robert.farhi@diplomatie.gouv.fr)